

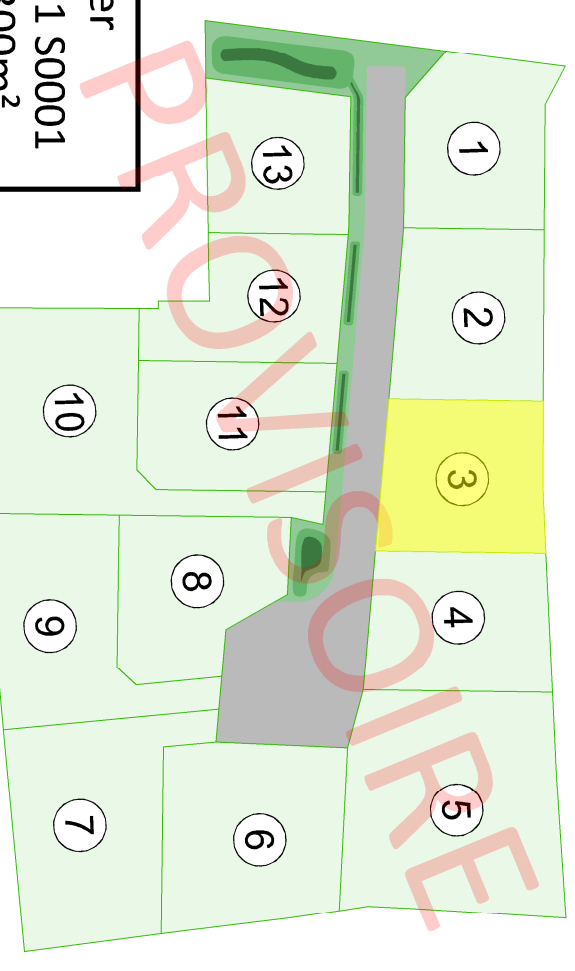
DEPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE QUILLEBEUF SUR SEINE

Rue Saint-Seurin

Parcelle cadastrée en section C n° ...

Plan de vente

Lot n° 3



Permis d'aménager
Réf. : PA 027 485 21 S0001
Surface plancher: 300m²

Maître
d'ouvrage



Le Chêne Jaunet
42, rue du Général de Saule
27340 PONT DE L'ARCHE

Géomètre
Expert



AGEOSE
Géomètre-expert
Voie du futur
BR322
27103 VAL DE REUIL CPDX
☎ 02.32.40.05.13
@ contact@ageose.fr
www.ageose.fr

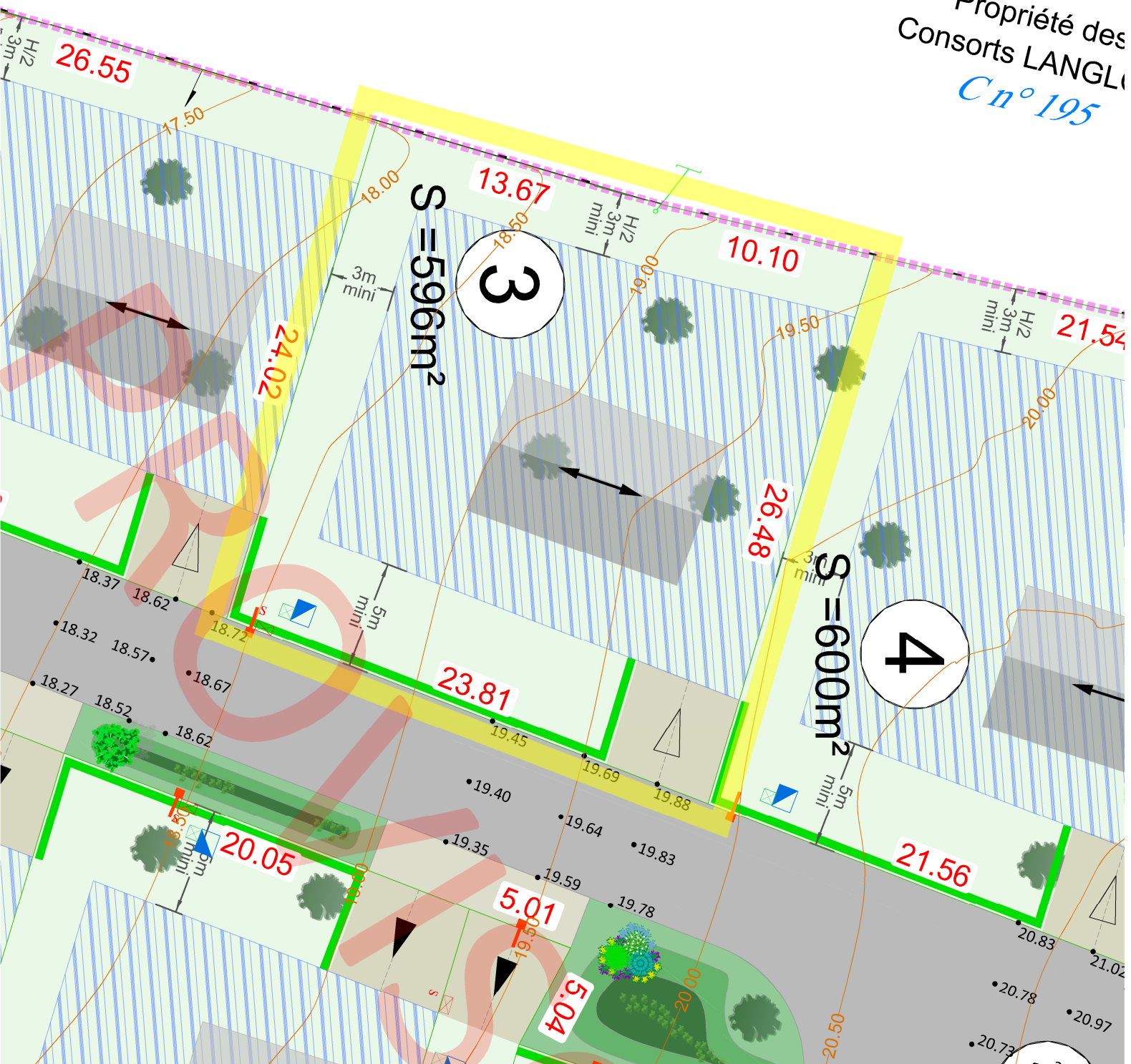
INDICE	MODIFICATIONS	Date
A	Plan de vente provisoire en l'attente de la nouvelle numérotation cadastrale, et du bornage contradictoire des limites.	06/07/2021
B		
C		
D		
E		
F		
G		

Dossier n° 200717

200717.dwg

NOTA : Système des coordonnées planimétriques rattachées au RGF 93 (CC49)
Les altitudes sont rattachées au NGF système IGN 1969

Propriété des
Consorts LANGLI
C n° 195



- LEGENDE RESEAUX :
- Regard de branchement 40x40 (tampou béton)
 - Coffret de comptage électrique sur socle de type "CIBE"
 - Citerneau
 - Boîte de branchement type euro 400 cadre et tampou carré en fonte classe 250 kN à fermeture hydraulique ou boîte de branchement Ø315 PVC à passage direct.

- LEGENDE PROJET :
- : Chaussée mixte empierrée
 - : Béton
 - : Noues et espaces verts
 - : Emplacement non constructible réservé aux entrées charretières (privatives à chaque lot) (aménagé par les acquéreurs)

- LEGENDE ACCES :
- Accès, emplacement libre au droit de la voirie nouvelle. (sauf en face des espaces verts communs, des aires de stationnements et sur les emplacements réservés aux branchements des réseaux)
 - Emplacement obligatoire

- LEGENDE IMPLANTATION :
- : Axe de faîtage principal conseillé.
 - : Zone constructible

- LEGENDE PAYSAGERE :
- : Haie composée de charmilles à planter à la charge des acquéreurs. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur des lots au droit des voiries et des espaces communs. Ces plantations devront être maintenues et entretenues pas les acquéreurs. (cf. règlement PA.10)
 - : Aire commune de présentation des bacs à déchets à la charge de l'aménageur

- LEGENDE EXISTANT :
- : feuillu existant
 - : symbole ouvrage privatif
 - : symbole ouvrage mitoyen
 - : périmètre d'emprise du permis d'aménager
 - : courbe de niveau terrain naturel avant travaux: (rattaché au NGF)
 - : cote altimétrique projet

- LEGENDE EXISTANT :
- : accès existant
 - : bordure + caniveau
 - : mur
 - : clôture
 - : haie
 - : limite de propriété
 - : référence cadastrale
 - : application cadastrale
 - : borne ancienne
 - : borne nouvelle

Nota* : Les altimétries de la future voirie et des seuils d'entrée devront être contrôlés après travaux.

Nota** : La topographie reflète l'état du terrain avant travaux.

Nota*** : Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifiques sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations).

Nota**** : Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlés lors de la construction.

Echelle : 1/250